

ADOLESFUN

Été 2024

GUIDE DES PARENTS

Coordonnées du responsable :

(450) 444-6698

adolesfun@ville.laprairie.qc.ca

Coordonnées du service des loisirs : (450) 444-6700

<http://www.ville.laprairie.qc.ca/>

TABLE DES MATIÈRES

1. LE PROGRAMME ADOLESFUN	3
1.1 Le petit mot de bienvenue	3
1.2 L'horaire.....	3
1.3 Les locaux	3
2. LE CALENDRIER DE L'ÉTÉ	4
2.1 La piscine	4
2.2 Les sorties	4
2.3 Les ateliers du jeudi.....	5
3. LE VOYAGE FINAL.....	7
3.1 Voyage ressourçant!.....	7
3.2 Le système de pointage.....	8
3.3 Les activités de financement	8
3.4 Les cartes gratte-le-don.....	9
3.5 La consigne de cannettes	10
3.6 Remerciement	10
4. INFORMATIONS IMPORTANTES	11
4.1 Petits rappels (souliers et vélos).....	11
4.2 Code de vie et procédures du Service des loisirs	11
4.3 Politique médicale	12

1. LE PROGRAMME ADOLESFUN

1.1 Le petit mot de bienvenue

Adolesfun est un programme d'animation et de socialisation mis en place par le Service des loisirs de la Ville de La Prairie. Il s'adresse aux jeunes de 12 à 15 ans et se déroule du 25 juin au 14 août (sans oublier le voyage final dans la semaine du 12 août). Tout au long de l'été, nos animateurs Pumba et Banjo, de pair avec la chef d'équipe du programme, Émilie Savaria, planifient des activités de toutes sortes, afin de rendre l'été de votre adolescent inoubliable.

1.2 L'horaire

Lundi :	10h à 16h
Mardi :	10h à 16h
Mercredi :	10h à 16h
Jeudi :	10h à 16h

* Cet horaire est sujet à changements, notamment lors des activités spéciales, des ateliers, des sorties et des activités de financement. Ces heures particulières vous seront communiquées tout au long de l'été sur le site internet de la Ville de La Prairie, par courriel ou encore par communiqué.

1.3 Les locaux

Les activités d'Adolesfun se déroulent à la Maison des jeunes *L'Adrénaline* : **565, rue Notre-Dame, La Prairie.**

Certaines activités se dérouleront à l'extérieur de la Maison des jeunes, parfois au Centre multifonctionnel Guy-Dupré, parfois dans d'autres locaux de la ville de La Prairie ou dans les environs. Ces modifications vous seront indiquées par courriel ou par communiqué.

* À noter que le programme Adolesfun de la municipalité et la Maison des jeunes sont deux entités distinctes.



2. LE CALENDRIER DE L'ÉTÉ

Le calendrier à jour est disponible en annexe du guide aux parents.

Toutes les informations vous seront transmises par courriel et par communiqué.

2.1 La piscine

Votre adolescent aura la possibilité de profiter de la piscine municipale tout au long de l'été. Une plage horaire, présentée plus bas, a été établie. Toutefois, selon la température et la disponibilité, il y aura possibilité d'y aller à d'autres moments. Votre enfant devrait alors toujours avoir avec lui son maillot de bain ainsi qu'une serviette. L'horaire est le suivant :

Mardi 25 juin, 13h à 14h

Mardi 2 juillet, 13h à 14h

Mardi 16 juillet, 13h à 14h

Mardi 23 juillet, 13h à 14h

Mardi 30 juillet, 13h à 14h

2.2 Les sorties

Les sorties sont des activités organisées de pair avec le Camp Bougeotte de la Ville de La Prairie. Les inscriptions obligatoires doivent être faites au plus tard une semaine à l'avance. Elles se font en ligne sur le site internet ou auprès du Service des loisirs.

À noter que le départ ainsi que le retour lors de ces sorties sera au Centre Multifonctionnel Guy-Dupré (500, rue St-Laurent, La Prairie). Les heures exactes vous seront transmises par courriel et par communiqué.

9 juillet – Sortie au Voile en voiles et IMAX 3D

Coût : 12 \$

Matériel :

- Soulier fermé
- Bouteille d'eau
- Crème solaire
- Lunch froid



6 août – Parc Jean-Drapeau et Aquazilla

Coût : 12 \$

Matériel :

- Maillot de bain
- Serviette
- Bouteille d'eau
- Lunch froid
- Crème solaire



2.3 Les ateliers du jeudi

Cette année, cinq ateliers sont offerts les jeudis. Il n'est pas obligatoire d'être inscrit au programme Adolesfun pour s'inscrire aux ateliers. Par ailleurs, le prix des ateliers n'est pas inclus dans la tarification d'Adolesfun. Une inscription est requise pour y participer. Places limitées.

Tarif : 12 \$/atelier

* Les inscriptions sont obligatoires et doivent être faites au plus tard le lundi de la même semaine que l'atelier. Elles se font en ligne sur le site internet ou auprès du Service des loisirs.

Entraînement rock avec baguettes - Jeudi 27 juin, 10h à 11h

Musique endiablée, attitude rock'n'roll et baguettes de percussions sont les éléments distinctifs de cette nouvelle méthode d'entraînement. Viens te défouler tout en t'amusant dans cette séance physique qui allie rythme et cardio!

Défi-évasion - Jeudi 4 juillet, 13h à 16h

Tu es invité à faire usage de ton intuition pour passer à travers le défi-évasion. Dans l'esprit d'une salle d'évasion, tu devras franchir plusieurs étapes pour résoudre l'énigme. Parviendras-tu à dénouer tous les mystères qui se présenteront à toi ?

Atelier de linogravure - Jeudi 18 juillet, 13h30 à 16h

À l'aide d'un bloc de linoléum souple, tu créeras une étampe que tu pourras réutiliser à de nombreuses reprises. Tout cela sera accompagné des conseils avisés d'une artiste chevronnée qui te guidera tout au long de ton processus créatif.

Atelier de cuisine- Jeudi 25 juillet, 9h à 12h

Mets-toi à la cuisine! Un chef cuisinier sera là pour te donner un cours privé. En plus de participer au cours, tu pourras savourer le repas que tu auras cuisiné.

Canyon escalade - Jeudi 1^{er} août, 10h à 12h

Tu cherches à te surpasser et tu ne crains pas les hauteurs? Cette activité est faite pour toi. Viens découvrir des parcours de différents niveaux et vivre des sensations fortes.

**Ceux inscrits partiront de la maison des jeunes et se rendront tous ensemble à vélo. Un rappel sera fait avant l'activité.*

3. LE VOYAGE FINAL

3.1 Voyage ressourçant!

Adolesfun organise un voyage final pour célébrer la fin de l'été. Cette année, on quitte la ville pour le plein air du camp Richelieu! Au programme : Canot et kayak, activités de survies, feu dans la montagne, randonnée pédestre, tir à l'arc, hébertisme, grands jeux, labyrinthe, et plus encore!

Dates : 12 au 14 août

Coût approximatif : 250\$

Matériel :

Sandales fermées et espadrilles
Serviette de plage
Maillot de bain
Sac en plastique pour maillot de bain
Chaussettes
Sous-vêtements
Chandails à manches courtes
Chandails à manches longues
Pantalons longs
Shorts
Coupe-vent
Sac de couchage
Chapeau ou casquette
Pyjamas
Produits personnels
Chasse-moustique
Crème solaire
Bouteille d'eau identifiée
Brosse à dents
Pâte à dents
Savon pour le corps
Shampooing

*Nous vous demandons d'identifier tous les effets personnels de votre enfant.

*Il faut s'assurer que votre enfant aille les vêtements nécessaires pour un séjour de 2 nuits et 3 jours.

*Une liste d'effets personnels vous sera transmise en temps et lieu.



* Votre adolescent peut apporter avec lui des objets électroniques (cellulaire, iPod, caméra, etc.) qui pourront être utilisés lors de périodes libres. Cependant, nous ne sommes pas responsables des objets endommagés, perdus ou volés.

Le séjour comprend 2 nuits dans un chalet qui nous est réservé, supervisé par nos moniteurs. Les participants seront séparés en dortoirs non mixtes.

* Un dépôt de 50 \$ est exigé lors de l'inscription. Le coût approximatif ne tient pas compte du système de pointage et du financement qui viennent le diminuer.

3.2 Le système de pointage

Le système de pointage a été mis en place pour favoriser la participation et diminuer le coût associé au voyage final. À chaque journée régulière, les participants récoltent 5 points qui s'additionnent dans la banque d'Adolesfun. À la fin de l'été, tous les points sont convertis en argent selon les montants amassés lors des activités de financement. Ainsi, un jeune qui aurait été présent tout l'été pourrait potentiellement participer gratuitement au voyage final.

* Nos participants non inscrits au voyage final ayant eu une participation remarquable tout au long de l'été verront également leurs points comptabilisés et récompensés lors de la fête finale.

Calcul des points

Journée régulière	5 points
Sorties/ateliers du jeudi	8 points
Cinéma plein air	10 points
Journées de financement	10 points

3.3 Les activités de financement

Pour diminuer les coûts associés au voyage final, Adolesfun organise différentes activités de financement tout au long de l'été.

*À l'exception de la consigne de cannettes, un formulaire sera distribué à votre enfant et envoyé via courriel afin de confirmer la présence de votre enfant aux activités de financement. Il sera obligatoire de remettre ce formulaire au moins 1 semaine avant les activités.

Vente de *hot-dogs* et autres lors des cinémas plein-air

10 juillet : Parc Optimiste Paul-Godin (18h à 23h)

17 juillet : Parc de l'Arrondissement (18h à 23h)

24 juillet : Parc du Frère-Ulysse-Barron (18h à 23h)

31 juillet : Parc du Grand-Boisé (18h à 23h)

1^{er} août : Parc Conrad-Roy (18h à 23h)

Matériel :

- Lunch froid (votre enfant aura également la possibilité d'avoir 2 *hot-dogs*)
- Bouteille d'eau
- Cheveux attachés

5 juillet – Préparation du kiosque des cinémas plein-air

Lieu : Complexe Multifonctionnel Guy-Dupré (500 rue St-Laurent, La Prairie)

Horaire : 10h à 16h

26 juillet – Consigne de cannettes

Lieu : Parc Émilie-Gamelin (175 Bd des Mésanges, La Prairie)

Horaire : 10h à 16h

Matériel :

- Lunch froid
- Bouteille d'eau
- Crème solaire
- Maillot de bain
- Serviette

3.4 Les cartes gratte-le-don

Les cartes gratte-le-don sont une forme de financement individualisé. Les cartes sont composées de 16 cases à gratter, lesquelles traduisent un montant variant entre 1 \$ et 5 \$. Le principe est simple : votre adolescent fait gratter sa carte, les participants au grattage lui remettent le don comme indiqué.

Chaque carte permet d'amasser 50 \$, montant qui servira à réduire les coûts du voyage du jeune en question. Elles sont disponibles auprès du responsable avec l'accord et la signature du parent jusqu'à l'écoulement des stocks. Un communiqué sera distribué à votre enfant, et envoyé via courriel.

L'argent amassé et la carte, complétée ou non, doivent être retournés à la responsable avant **le 31 juillet 2024.**

* Si la carte est perdue, le jeune devra rembourser sa valeur fictive totale, soit 50 \$.



3.5 La consigne de cannettes

La consigne de cannettes servira à un financement commun du voyage final. Cet été, vos adolescents seront invités à consigner afin d'aider au financement du voyage final. En effet, des boîtes de consignes seront mises au parc Émilie-Gamelin ainsi qu'au Complexe Multifonctionnel Guy-Dupré. Votre adolescent pourra également l'apporter directement à ses moniteurs. Nous vous invitons à contribuer à cette belle action et à nous apporter vos cannettes!

* Nos participants non inscrits au voyage final sont également fortement encouragés à contribuer à ce geste environnemental.

3.6 Remerciement

Nous souhaitons remercier M. Christian Dubé, député de La Prairie, pour sa généreuse contribution au financement du voyage final.

Grâce à la contribution de M. Dubé, les coûts reliés au voyage se voient réduits, permettant ainsi d'atténuer les frais d'inscriptions, rendant ainsi le voyage plus accessible.

A promotional graphic for Christian Dubé. It features a portrait of a man in a suit and tie on the left. To the right, the text 'JE SUIS LÀ POUR VOUS!' is written in large, bold, blue letters. In the top right corner, there is a blue circular logo with a white stylized flower and the text 'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC'. At the bottom left, a blue banner contains the name 'CHRISTIAN DUBÉ' and his title 'DÉPUTÉ DE LA PRAIRIE MINISTRE DE LA SANTÉ'. To the right of this banner, the text 'Nous joindre :' is followed by a phone icon and the number '450 619-7313', and an email icon and the address 'Christian.Dube.LAPR@assnat.qc.ca'.

4. INFORMATIONS IMPORTANTES

4.1 Petits rappels (souliers et vélos)

Les souliers de course ou les sandales fermées sont exigés lors des activités d'Adolesfun afin d'éviter les blessures aux chevilles.



Lors des randonnées en vélo organisées par Adolesfun, le port du casque est obligatoire. Aussi, nous vous demandons de vérifier l'état de la bicyclette (freins, pneus, vitesses).

4.2 Code de vie et procédures du Service des loisirs

Afin d'assurer aux participants du Camp de jour, d'Adolesfun et des programmes Parcourir un milieu sécuritaire, sain et respectueux, la Ville de La Prairie a élaboré un code de vie. Veuillez vous assurer que les règles du code de vie sont bien comprises par votre enfant.

1. J'agis de façon sécuritaire
2. Je respecte les autres dans mes gestes et mes paroles
3. J'utilise un langage approprié
4. Je respecte mon environnement (propreté des lieux)
5. Je respecte le matériel mis à ma disposition
6. Je règle mes conflits de façon pacifique

Procédure en cas de non-respect du code de vie

Étape 1 : Le moniteur avise verbalement l'enfant de la situation problématique et ce dernier a droit à la réparation selon la gravité de l'acte posé.

Étape 2 : Si la situation ne se règle pas, l'enfant est retiré temporairement des activités au sein de son groupe.

Étape 3 : Si aucun changement n'est observé dans le comportement de l'enfant, ce dernier sera retiré de son groupe et les parents seront informés.

Étape 4 : La responsable du programme, l'enfant et ses parents se rencontrent pour discuter de la situation, des solutions pour l'améliorer, de nos attentes et des conséquences possibles.

Étape 5 : En cas de récidive, la régisseuse communiquera avec les parents et l'enfant sera immédiatement retourné chez lui pour une période pouvant aller jusqu'à 5 jours, selon la gravité du geste posé.

Étape 6 : Si la situation ne s'améliore pas après la réintégration, l'enfant sera expulsé de façon définitive.

La collaboration des parents est primordiale et il est important de mentionner au responsable du programme choisi tous renseignements importants au sujet de comportements problématiques de votre enfant, et ce, afin de nous aider à intervenir adéquatement.

Les moniteurs collaborent à l'identification des comportements qui vont à l'encontre du code de vie ainsi qu'à la rédaction des rapports.

Pour certains comportements jugés inacceptables, nous nous réservons le droit de ne pas suivre l'ordre des étapes.

Nous appliquerons une politique de tolérance zéro en ce qui concerne les cas de violence physique ou psychologique.

Des accompagnateurs possédant de la formation et de l'expérience en intervention ont été embauchés pour accompagner des enfants ayant des limitations. Lorsqu'ils n'auront pas la responsabilité d'un enfant, ils apporteront leur soutien au personnel d'animation dans les groupes où des enfants présenteront des troubles de comportement.

Lors d'un renvoi définitif, des frais administratifs de 12 \$ et un montant relatif au prorata des journées fréquentées par l'enfant seront conservés.

4.3 Politique médicale

Politique relative au dossier médical des participants aux activités du Service des loisirs.

1. Objet

L'objet de cette politique est de préciser les obligations des parents relativement au dossier médical d'un enfant qui participe à une activité organisée par le Service des loisirs.

2. Gestionnaire

La personne responsable de la gestion et de l'application de cette politique pour la Ville est le directeur du Service des loisirs ou toute personne à qui il délègue, en tout ou en partie, cette responsabilité.

3. Obligation des parents

Pour qu'un enfant puisse participer aux programmes estivaux et aux activités de la semaine de relâche scolaire, l'un ou l'autre des parents ou, après jugement en ce sens, le titulaire de l'autorité parentale doit obligatoirement remplir au complet toutes les questions posées lors de l'inscription aux activités dans *AccèsCité*. Vous devrez vous assurer d'inclure les informations nécessaires pour la prise en charge adéquate de l'enfant par le personnel du Service des loisirs. Si l'enfant souffre d'allergies, le parent devra également compléter la section du formulaire réservée à cet effet.

Les parents doivent administrer eux-mêmes le médicament de leur enfant. Pour les cas d'exception, le responsable de l'activité ou du programme accompagnera l'enfant lors de la prise de médicament.

Concernant les médicaments, l'étiquette du pharmacien indiquant les coordonnées de l'enfant, la posologie, la date d'expiration, le nom du médecin traitant, etc. doit obligatoirement être apposée sur les contenants. Il en est de même pour les médicaments en vente libre (ex. : Tylénol, Advil, etc.). Dans le cas contraire, le médicament ne pourra être conservé par le personnel du Service des loisirs.

Pour tous les médicaments qui doivent être conservés au frais, le parent s'engage à fournir une boîte à lunch avec un bloc réfrigéré.

Toute modification à la médication ou à l'état de santé de l'enfant devra être signalée immédiatement par écrit au Service des loisirs et une nouvelle fiche médicale devra être complétée dans les meilleurs délais.

4. Allergies, médicaments et cas d'urgence

Le dossier médical d'un enfant doit indiquer les allergies dont il souffre ainsi que la prise de médicament requise, qu'elle soit ponctuelle ou régulière. À défaut de se conformer à cette exigence, l'enfant ne pourra participer à l'activité, et ce, sous aucun prétexte.

Dans le cas des enfants ayant besoin d'un ÉpiPen, les parents devront en informer les responsables de programme. De plus, l'enfant devra conserver l'ÉpiPen sur lui en tout

temps (à l'intérieur d'un sac de taille, par exemple). En cas de besoin, le personnel du Service des loisirs assistera l'enfant lors de l'utilisation. Lors d'une activité aquatique, l'ÉpiPen identifié au nom de l'enfant sera rangé dans le bureau des sauveteurs. Tous les responsables, sauveteurs et moniteurs en seront avisés.

5. Formation

Tout le personnel du Service des loisirs recevra une formation de secouriste et assistera à des sessions de mise à jour de ses connaissances.

6. Trousse de premiers soins

Tout le personnel du Service des loisirs dirigeant une activité sera, en tout temps, en possession d'une trousse de premiers soins afin de porter assistance dans la mesure du possible à un enfant participant à cette activité.

7. Avis

Les parents qui ne respecteront pas la présente politique recevront un avis indiquant les correctifs qu'ils doivent apporter dans le délai qui y sera spécifié, à défaut de quoi, l'enfant se verra retirer le droit de participer à l'activité organisée par le Service des loisirs.

8. Remboursement

Les parents d'un enfant qui se voit retirer le droit de participer à une activité organisée par le Service des loisirs auront droit à un remboursement, selon la politique de remboursement en vigueur.